UFF EURO VALEUR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2019

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs **3**
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... **4**
Autres informations..... **11**
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EURO VALEUR M »..... **14**
Rapport certifié du commissaire aux comptes **18**

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2019**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :
- FR0010286898 UFF EURO VALEUR part C
- FR0007387543 UFF EURO VALEUR part X

CLASSIFICATION : Actions des pays de la zone Euro

AFFECTATION DES RÉSULTATS
La capitalisation pure pour les parts C : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
La capitalisation et/ou distribution pure pour les parts X : La société de gestion décide chaque année de la distribution et/ou de la capitalisation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

OBJECTIF DE GESTION
Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Euro Valeur M. Le reste est investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est à dire *« de capter les potentialités financières des économies et des marchés d'actions des pays de la zone euro en investissant sur les titres dont l'évaluation boursière est attractive au regard de la valeur des actifs des sociétés émettrices ».*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Euro Stoxx® Large.
L'indice Euro Stoxx® Large est un indice construit à partir de grandes capitalisations boursières de la zone Euro (dividendes réinvestis), établi et publié par la société Stoxx Limited.
Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître EURO VALEUR M, présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions de la zone Euro. En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
Le reste du portefeuille, soit au maximum 25% de l'actif, pourra être investi en toutes catégories de valeurs mobilières françaises ou étrangères, et notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- *analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques.*
- *en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.*
- *pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.*

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « EURO VALEUR M ».

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- **Risque actions**

  Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

  En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

- **Risque de perte en capital**

  Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

- ***Risque de contrepartie***

  La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en oeuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- ***Risque de taux***

  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

  La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

- ***Risque de crédit***

  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

  Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entrainer un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

- ***Risque de change***
  Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

- ***Risque de liquidité***
  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- ***Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières***
  L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

- ***Risque juridique***
  Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

- ***Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie***
  La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF MAÎTRE EURO VALEUR M

- ***Les actifs hors dérivés intégrés***
  - *Actions et titres donnant accès au capital*
    Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA et dans la zone euro pour 60% au moins du portefeuille.
    Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des certificats d'investissement, des droits ou bons de souscription, provenant des titres détenus ou achetés en vue de l'acquisition des actions issues de ces valeurs.
    Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relever de grosses et moyennes capitalisations et être libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

  - *Titres de créances et instruments du marché monétaire*
    Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 25% des titres de créance et instruments du marché monétaire.
    Le portefeuille pourra être investi en obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs et en titres subordonnés. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.
    Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
    La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A

(notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.
Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation.
Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.
Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'Union Européenne, et accessoirement en autres devises.

- *Actions et parts d'OPC*
  Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.
  Ces OPC appartiendront aux classes :
  - *« actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales » déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, dans le but de réaliser l'objectif de gestion,*
  - *« monétaire » et « monétaire court terme », dans le but de gérer les excédents de trésorerie.*

- ***Les instruments dérivés***
  Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés futures et options sur actions, taux et indices boursiers, achat et vente de devises à terme, swaps de taux et de devises. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

  Ces opérations seront réalisées dans le but :
  - *d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux,*
  - *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des taux,*
  - *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.*

  Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

  Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- ***Les instruments intégrant des dérivés***
  Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.
  L'utilisation de ces instruments aura pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions ou des taux, ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises.

- ***Les dépôts***
  Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- ***Les emprunts d'espèces***
  Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  - *Nature des opérations*
    ☐ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
    ☒ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

  - *Nature des interventions*
    ☒ Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
    ☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM

  - *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
    ☒ Obligations
    ☒ Actions
    ☒ Titres de créance négociables
    ☒ Instruments du marché monétaire

  - *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*

  - *Effets de levier éventuels : Néant.*

  - *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*

  - *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

- ***Les garanties financières***
  Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.
  Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.
  Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

  Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :
  - *Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;*
  - *Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;*
  - *Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;*
  - *Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;*

- *Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;*
- *Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;*
- *Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;*
- *Absence de réutilisation des garanties « titres »: les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;*
- *Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».*

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2018.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2018, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2018 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2018 : 867 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 689 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 177 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 694 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 172 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 9 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « EURO VALEUR M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.
Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0.50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de: 1,35% pour les part C et X.

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 30/09/2019 est de 0,68%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.
Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Aviva Investors France exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés au client Aviva France. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Aviva Investors France est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.
Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Politique de vote
En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.
Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).
Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.
Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Rapport ESG et Climat
Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Aviva Investors France a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dont Aviva détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.
Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :
- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EURO VALEUR M »

EURO VALEUR M - LE RAPPORT DE AVIVA INVESTORS FRANCE
OCTOBRE 2018 - SEPTEMBRE 2019

Environnement économique

La croissance mondiale a fortement ralenti en 2018, les tensions commerciales nuisant à la confiance. Après un début d'année 2019 plus positif que prévu, avec une croissance aussi bien aux États-Unis que dans la zone euro surprenant à la hausse, les perspectives manufacturières et commerciales mondiales se sont dégradées. Une combinaison de facteurs est en jeu, notamment le désendettement et le ralentissement structurels en Chine, les impacts du resserrement passé de la politique monétaire aux États-Unis, les incertitudes entourant les règles tarifaires et non tarifaires entre les États-Unis et la Chine et les changements de politique liés aux émissions automobiles en Europe.

Début 2019, les tensions commerciales ont semblé s'atténuer, à la faveur d'une trêve temporaire entre les États-Unis et la Chine et la perspective d'un accord en avril ou mai sur les tarifs douaniers. Cependant, le 5 mai, le président Trump a annoncé une augmentation des tarifs douaniers sur les importations chinoises. Quelques semaines plus tard, le président américain a menacé de faire payer les droits de douane au Mexique, principal partenaire commercial des États-Unis, en raison de leur supposée inaction en matière de sécurité des frontières. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a encore dégénéré en août, lorsque le président Trump a annoncé la hausse des tarifs douaniers sur tous les produits chinois. À la suite des représailles exercées par la Chine, les taux de droits proposés ont été portés à environ 22% en moyenne.

Après une croissance estimée à +3,6% l'année dernière, l'augmentation du PIB mondial devrait s'afficher à un peu moins de 3% en 2019, son taux de croissance le plus faible depuis la crise de la zone euro en 2012. Si le ralentissement a été légèrement plus marqué dans les pays développés, toutes les zones ont été touchées. Outre les récessions mondiales de 2001 et 2008/09, la croissance du volume des exportations mondiales affiche son taux le plus faible des 30 dernières années.
En conséquence, l'érosion des capacités excédentaires qui s'est produite dans le monde au cours de la dernière décennie devrait s'arrêter et même s'inverse un peu. Cela devrait réduire les pressions sur les salaires et les prix, poussant à une politique monétaire plus accommodante.

L'impact du ralentissement du commerce mondial a bien sûr été ressenti plus fortement dans les pays et les régions où le commerce joue un rôle plus important, en particulier, le Japon et d'autres régions d'Asie, ainsi que l'Europe, qui ont connu une baisse plus prononcée de la croissance, Les échanges internationaux représentent une partie relativement plus petite de l'économie américaine qui est donc moins touchée.

*La croissance de **l'économie américaine** a tout de même ralenti en 2019 en raison des tensions commerciales. Les stocks ont augmenté et le marché du travail a été moins dynamique. Cependant, le consommateur a bien résisté, avec un revenu disponible élevé soutenant la consommation et le secteur non-manufacturier.*

*La croissance de **la zone euro** reste globalement faible et la menace de nouvelles perturbations du commerce mondial pèse sur les perspectives pour la région. Après une bonne surprise au premier trimestre, la croissance du PIB de la zone euro a nettement ralenti à un rythme inférieur à la tendance. Le malaise dans le secteur manufacturier s'est intensifié, en grande partie à cause du ralentissement*

du commerce qui a nui aux exportations. Le mécontentement et l'instabilité politique en Italie constituent un élément perturbateur de plus. L'inflation ne montrant pas de signe de se diriger vers la cible de 2% de la BCE, la Banque centrale a dû revenir vers un discours bien plus accommodant.

La menace du Brexit *domine toujours les perspectives britanniques, l'incertitude continuant de freiner l'investissement des entreprises. Les enquêtes sur l'emploi se sont également affaiblies plus récemment. Jusqu'à présent toutefois, la forte croissance de l'emploi a aidé à soutenir la croissance des revenus des ménages et les dépenses de consommation. La ligne dure adoptée par le Premier ministre Johnson avait augmenté la probabilité d'une sortie sans accord, mais l'impasse politique qui a suivi l'adoption du Benn Act l'a ensuite réduit. Néanmoins, le risque demeure. L'incertitude du résultat a un impact sur le sentiment et l'activité au Royaume-Uni. Plus généralement, le Brexit n'est que l'exemple le plus flagrant de la poussée du populisme ces dernières années.*

Les perspectives pour ***le Japon*** *continuent à s'assombrir, les risques de récession s'accentuant du fait de la persistance de vents contraires externes au cours des derniers trimestres et de la détérioration des indicateurs de confiance du marché. Les enquêtes de confiance auprès des consommateurs et des entreprises ont continué à décliner. Les données récentes font état d'une contraction des salaires nominaux, et une baisse de la consommation n'est pas à exclure. Compte tenu de ces risques et de la possibilité réelle d'une hausse du yen, les attentes des investisseurs quant à un assouplissement supplémentaire de la Banque du Japon (BoJ) sont essentielles. La BoJ ne cesse de repousser les limites de toutes les principales formes de politique conventionnelle et non conventionnelle - réductions de taux, « Forward guidance » et « Quantitative Easing ».*

Au-delà du Japon, ***l'économie asiatique*** *repose en grande partie sur la dynamique de la Chine, une économie qui a été durement touchée par le conflit commercial avec les États-Unis. Néanmoins, les dégâts semblent avoir été largement compensés par des mesures de relance nationales. Le crédit est soutenu par les gouvernements locaux, par le biais des infrastructures ainsi que d'autres dépenses publiques. Le gouvernement chinois mise principalement sur les mesures d'assouplissement du crédit et de relance budgétaire plutôt que les baisses de taux ou la dévaluation de la devise. Un nouvel effort au quatrième trimestre est probable afin de soutenir un taux de croissance à 6% d'ici à 2020. En fin de compte, la dynamique chinoise dépend en grande partie de l'issue du différend commercial avec les États-Unis. Il est jalonné d'accords partiels et de retours en arrière, et devrait encore se poursuivre.*

Banques centrales

En 2018, les grandes banques centrales semblaient être sur la voie de politiques monétaires moins accommodantes. La Fed était censée relever ses taux régulièrement; la BCE avait mis fin à l'assouplissement quantitatif et signalé que les taux de la zone euro retourneraient en territoire positif. Même la Banque du Japon laissait entendre que sa longue période de politique ultra-souple se terminerait.

Mais depuis, la combinaison d'un ralentissement de la croissance, d'une inflation maîtrisée et l'intensification des tensions commerciales ont conduit à une réévaluation significative des perspectives sur les taux directeurs. Les banques centrales des pays développés ont adopté une position plus accommodante dans leurs communications, un message que les marchés financiers ont reçu avec enthousiasme.

La Réserve fédérale américaine a ainsi baissé ses taux de 25 points de base en juillet et en septembre 2019. La Banque centrale européenne (BCE) a également assoupli sa politique monétaire en septembre. Elle a abaissé de 10 points de base le taux des dépôts à -0,5%, présenté un nouveau mécanisme visant à protéger les banques contre les effets néfastes des taux d'intérêt négatifs et annoncé la reprise des achats d'actifs à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros pour une durée indéterminée. La Banque centrale européenne a également repoussé toute perspective de hausse des taux tant qu'elle n'aura pas constaté une solide convergence de l'inflation vers un « niveau suffisamment proche » de 2%.

La Banque populaire de Chine (PBoC) a mis en place une série de mesures d'assouplissement ces derniers mois, de même que d'autres banques centrales, telles que la Reserve Bank of Australia et la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande.

Marchés actions

Le quatrième trimestre de 2018 a été une période particulièrement difficile pour les actions mondiales car les investisseurs ont brutalement intégré des perspectives de croissance mondiale plus pessimistes, la faible liquidité due à des facteurs saisonniers et techniques exacerbant les fluctuations des marchés. La forte correction s'est toutefois rapidement inversée au premier trimestre de 2019, la Réserve fédérale américaine ayant été le catalyseur le plus notable, ralliée par les autres grandes banques centrales. Un message que les marchés financiers ont reçu avec enthousiasme. Le rebond des actions en 2019 doit être considéré dans le contexte des niveaux des excès à la vente enregistrés au quatrième trimestre 2018. À cette époque, les marchés, oubliant les fondamentaux économiques, s'étaient focalisés sur l'impasse commerciale entre les États-Unis et la Chine et les craintes de resserrement des conditions monétaires. Quand la Réserve fédérale américaine a offert son soutien en mettant fin à la hausse des taux, que le ton entre les États-Unis et la Chine s'est apaisé, les marchés actions sont revenus vers des multiples de valorisation plus compatibles avec les fondamentaux des entreprises.
Le rebond des actions n'a toutefois pas été régulier en 2019. Les inquiétudes concernant le ralentissement de la croissance mondiale, conjuguées à une escalade des tensions commerciales, ont suscité la défiance des investisseurs, en particulier en mai et août.

*Sur l'exercice, **les actions américaines** ont tout de même touché des sommets sans précédent. Le S&P 500 a testé la barre des 3000 points en septembre et le Dow Jones a dépassé les 27000 points. **Les actions européennes** ne sont plus qu'à quelques points des sommets de 2018.*
*Au cours de la dernière année, **les actions asiatiques** ont globalement évolué en ligne avec les principaux actifs risqués mondiaux. Le marché japonais a particulièrement souffert, en grande partie à cause de la corrélation inverse avec le yen, un actif refuge qui tend à s'apprécier en période de tension sur les marchés.*

La politique de gestion

Le contexte de marché très mouvant n'a pas permis au marché de se projeter dans un scenario économique stable. Le choix des investisseurs s'est donc porté sur les valeurs offrant la meilleure visibilité et la moindre sensibilité au cycle économique. Ainsi, les secteurs défensifs (Services aux collectivités, Agroalimentaire, Boissons, Hygiène, Télécoms) ont nettement surperformé les secteurs plus cycliques (Matériaux de base, Banques, Pétrole et Automobile).
La stratégie de gestion du fonds est restée fidèle à sa philosophie qui consiste à sélectionner les valeurs sur la base de leur qualité fondamentale intrinsèque sans céder aux sirènes des effets de mode et de style.
Afin de renforcer le profil défensif du portefeuille face à une situation économique incertaine, nous avons augmenté la pondération des secteurs réputés plus défensifs comme l'alimentation-boisson, la pharmacie tout en s'attachant à rechercher des valorisations raisonnables.
En début d'exercice, nous avons initié une position en Altran, société de services informatiques liés aux activités de recherche et développement de ses clients. La baisse du titre après une acquisition réalisée aux États-Unis nous a offert un point d'entrée attractif. Quelques mois plus tard, Altran a fait l'objet d'une OPA de la part de Cap Gemini à un prix très supérieur à notre prix de revient. Nous avons progressivement cédé nos titres dans le marché.
La période de publication des résultats du troisième trimestre de l'année 2018 a été entourée d'une forte volatilité. Nous en avons profité pour renforcer certaines de nos positions : Atos, Valeo et STM. Parallèlement à ces achats, nous avons réduit notre exposition en Nokia et Philips et cédé les lignes AP Moeller, Vinci et ENI.

En janvier, nous avons initié une position en AB Inbev. Le leader mondial du marché de la bière avait subi un très fort recul boursier depuis un peu plus de 2 ans, pénalisé par le ralentissement de ses volumes de ventes aux Etats-Unis et au Brésil et par un endettement élevé suite au rachat de SAB

Miller. Un niveau de valorisation devenu plus raisonnable, une anticipation d'arrêt de la dégradation des volumes de ventes et la volonté affichée du management de réduire l'endettement ainsi qu'en témoigne l'annonce en fin d'année dernière de la division par deux du dividende, nous ont convaincus de l'intérêt de l'investissement dans AB Inbev. Pour financer cet achat, nous avons cédé les titres Generali et pris partiellement des profits sur Thales, EDF et Deutsche Telekom.
En février, nous avons renforcé notre participation dans Umicore, acteur de premier plan dans la production de cathodes pour les batteries de véhicules électriques.
Au cours du mois d'avril, nous avons renforcé la ligne Danone dont nous apprécions le positionnement sur des catégories en croissance (produits avec une forte connotation « santé » et développement des gammes végétales).
Au cours du mois de juin, le fonds a vendu ses positions en Coface et pris partiellement ses profits en Vivendi, SAP, Santander, Roche et Ceconomy. Pendant l'été, le fonds a cédé les positions en Metro (le titre s'étant apprécié suite à l'annonce d'une OPA), RWE et Technip et renforcé les lignes E.ON, Pernod Ricard et Sanofi. Nous avons initié trois nouveaux investissements : Kering, Henkel et Daimler. Kering et Henkel sont deux titres sous-évalués pour lesquels nous parions sur une réduction de la décote à moyen terme.
Depuis la fin de l'été, nous avons pris la décision de revenir progressivement sur le secteur automobile, secteur « value » par excellence. Nous avons sélectionné Daimler, Renault et Valeo.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2019, le fonds a réalisé une performance de 1,11% pour les parts C et X sur 12 mois, contre 5,33% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0)1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EURO-VALEUR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2019**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
SAS au capital de 17 390 000€
RCS Paris 792 111 783 - TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Aux porteurs de parts du FCP UFF EURO-VALEUR,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EURO-VALEUR** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été remis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **29 septembre 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 janvier 2020

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
Instruments financiers	**83 882 209,72**	**88 825 884,05**
OPC Maître	**83 882 209,72**	**88 825 884,05**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	**449 917,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**449 917,00**	**0,00**
Comptes financiers	**0,00**	**160 754,31**
Liquidités	**0,00**	**160 754,31**
Total de l'actif	**84 332 126,72**	**88 986 638,36**

BILAN PASSIF AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
Capitaux propres		
Capital	**82 169 122,39**	**86 210 822,23**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**2 790 899,90**	**3 897 664,67**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 068 827,81**	**-1 216 266,01**
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**83 891 194,48**	**88 892 220,89**
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**99 068,23**	**94 417,47**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**99 068,23**	**94 417,47**
Comptes financiers	**341 864,01**	**0,00**
Concours bancaires courants	**341 864,01**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**84 332 126,72**	**88 986 638,36**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	**0,00**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	719,45	796,20
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	**719,45**	**796,20**
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	**-719,45**	**-796,20**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 116 767,84	1 253 283,89
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-1 117 487,29**	**-1 254 080,09**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	48 659,48	37 814,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-1 068 827,81**	**-1 216 266,01**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.
Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,35% TTC sur la part C et sur la part X.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	***Parts C***
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Sommes Distribuables	***Parts X***
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou distribution

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2019 EN EUR

	30/09/2019	28/09/2018
Actif net en début d'exercice	**88 892 220,89**	**100 665 447,11**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 211 779,06	9 290 555,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 924 640,90	-17 846 803,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 898 533,15	4 051 519,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-588,00	-600,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 068 622,43	-6 013 817,23
Différence d'estimation exercice N	28 706 375,57	29 774 998,00
Différence d'estimation exercice N-1	-29 774 998,00	-35 788 815,23
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 117 487,29	-1 254 080,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**83 891 194,48**	**88 892 220,89**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/09/2019
Créances	
Ventes à règlement différé	449 917,00
Total des créances	**449 917,00**
Dettes	
Frais de gestion	99 068,23
Total des dettes	**99 068,23**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
UFF EURO VALEUR C		
Parts souscrites durant l'exercice	56 075,3241	7 337 525,92
Parts rachetées durant l'exercice	-70 802,5909	-9 333 791,39
Solde net des souscriptions/rachats	-14 727,2668	-1 996 265,47
UFF EURO VALEUR X		
Parts souscrites durant l'exercice	485,1644	874 253,14
Parts rachetées durant l'exercice	-2 528,8996	-4 590 849,51
Solde net des souscriptions/rachats	-2 043,7352	-3 716 596,37

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
UFF EURO VALEUR C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	**0,00**
UFF EURO VALEUR X	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	**0,00**

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2019
UFF EURO VALEUR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	725 189,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
UFF EURO VALEUR X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	391 578,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépots de garantie

	30/09/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/09/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			83 882 209,72
	FR0007035761	EURO VALEUR M	83 882 209,72
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2019	28/09/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 068 827,81	-1 216 266,01
Total	**-1 068 827,81**	**-1 216 266,01**

	30/09/2019	28/09/2018
UFF EURO VALEUR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-703 334,90	-774 872,72
Total	**-703 334,90**	**-774 872,72**

	30/09/2019	28/09/2018
UFF EURO VALEUR X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-365 492,91	-441 393,29
Total	**-365 492,91**	**-441 393,29**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2019	28/09/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 790 899,90	3 897 664,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**2 790 899,90**	**3 897 664,67**

	30/09/2019	28/09/2018
UFF EURO VALEUR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 836 533,57	2 483 169,70
Total	**1 836 533,57**	**2 483 169,70**

	30/09/2019	28/09/2018
UFF EURO VALEUR X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	954 366,33	1 414 494,97
Total	**954 366,33**	**1 414 494,97**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019
Actif net Global en EUR	**96 453 991,82**	**94 747 921,39**	**100 665 447,11**	**88 892 220,89**	**83 891 194,48**
UFF EURO VALEUR C					
Actif net en EUR	53 497 678,38	55 643 302,92	61 727 762,85	56 632 490,21	55 204 052,94
Nombre de titres	485 254,8418	485 398,9069	431 812,0956	409 797,3829	395 070,1161
Valeur liquidative unitaire en EUR	110,24	114,63	142,95	138,19	139,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	8,51	1,94	7,31	6,05	4,64
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,60	-1,54	-1,77	-1,89	-1,78
UFF EURO VALEUR X					
Actif net en EUR	42 956 313,44	39 104 618,47	38 937 684,26	32 259 730,68	28 687 141,54
Nombre de titres	28 305,1284	24 780,9032	19 787,3470	16 957,7194	14 913,9842
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 517,61	1 578,01	1 967,80	1 902,36	1 923,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	117,20	26,72	100,66	83,41	63,99
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-22,14	-21,21	-24,40	-26,02	-24,50

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EURO VALEUR M	EUR	49 201,5284	83 882 209,72	99,99
TOTAL FRANCE			**83 882 209,72**	**99,99**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**83 882 209,72**	**99,99**
TOTAL Organismes de placement collectif			**83 882 209,72**	**99,99**
Créances			**449 917,00**	**0,54**
Dettes			**-99 068,23**	**-0,12**
Comptes financiers			**-341 864,01**	**-0,41**
Actif net			**83 891 194,48**	**100,00**

UFF EURO VALEUR C	**EUR**	**395 070,1161**	**139,73**
UFF EURO VALEUR X	**EUR**	**14 913,9842**	**1 923,50**